



# Cégep de Sept-Îles

Direction de la formation continue, des services aux entreprises et des partenariats d'affaire.

## Liste des documents requis pour admission

### 1. Frais d'inscription de 30\$

Vous devez faire parvenir un chèque ou mandat de poste au montant de 30\$ à l'attention du Cégep de Sept-Îles pour l'ouverture de votre dossier. Les frais d'inscription ne sont pas exigés si vous possédez déjà un dossier scolaire au Cégep de Sept-Îles.

### 2. Formulaire d'inscription dûment remplie

Prenez soins de bien lire le formulaire et de le remplir (en lettres moulées, majuscules si vous le compléter en format électronique) le plus correctement possible. N'oubliez pas de signer et dater votre formulaire après impression.

### 3. Formulaire d'admission sur la base d'une formation jugée suffisante

Seulement pour ceux et celles qui ne possèdent pas un DES, DEP ou TENS.

### 4. Attestation de vérification des antécédents criminels

Vous devez vous procurer cette attestation auprès de la Sûreté du Québec ou du corps policier municipal de votre localité qui confirmera l'absence de casier.

### 5. Copie du certificat de naissance de l'état civil

Ce document est obligatoire. Il doit provenir de l'état civil de votre province de naissance. Les documents souvent intitulés « baptistère » provenant de votre paroisse ne sont pas reconnus. Copies lisibles seulement.

### 6. Copie de votre carte d'assurance maladie

Une copie lisible de votre carte d'assurance maladie.

### 7. Copie de votre DES, DEP, TENS, DEC ou BAC

Une copie des diplômes obtenus selon l'éducation que vous possédez.

### 8. Copie du dernier relevé de notes du Ministère de l'éducation

### 9. Curriculum vitae (CV) le plus récent

### 10. Copie de votre carte de résidence permanente (recto-verso)

Si vous êtes immigrant légal au Canada et demeurez de façon permanente au pays, une copie de ce document est obligatoire.

### 11. Copie de votre certificat de sélection du Québec (C.S.Q.)

Si vous êtes immigrant légal au Canada et demeurez de façon permanente au pays, une copie de ce document est obligatoire.

### 12. Copie de votre visa d'études au Québec

Si vous êtes immigrant (hors Canada) et demeurez temporairement au Québec pour vos études, vous devez nous fournir une copie de ce document.

### 13. Copie de votre évaluation comparative du MICC

Ce document indique l'équivalence au Québec de vos études hors Canada.

### 14. Copie de votre certificat d'acceptation du Québec (C.A.Q.)

Si vous êtes immigrant (hors Canada) et demeurez temporairement au Québec pour vos études, vous devez nous fournir une copie de ce document.

Seulement pour ceux détenant  
un statut d'immigrant au Canada

**Raisons pour documents manquants :**